

1. Données du bien du patrimoine mondial

1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial

De la grande saline de Salins-les-Bains à la saline royale d'Arc-et-Senans, la production du sel ignigène

1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial

Etat(s) partie(s)

• France

Type de Bien

culturel

Numéro d'identification

203bis

Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

1982, 2009



1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (latitude/longitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
De la grande saline de Salins-les-Bains à la saline royale d'Arc-et-Senans, la production du sel ignigène	46.938 / 5.876	10.48	584.94	595.42	1982
Total (ha)		10.48	584.94	595.42	

Commentaire

Les coordonnées géographiques sont inexactes et à corriger comme suit : - Saline de Salins-les-Bains : 46.561/5.523 - Saline d'Arc-et-Senans : 47.015/5.462 Années d'inscription : 1982 et 2009

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Saline royale d'Arc-et-Senans: délimitation du bien lors de son inscription sur la liste en 1982. Scale 1:25,000	26/01/2006	
De la Grande Saline de Salins-les Bains à la Saline Royale d'Arc-et-Senans, la production du sel ignigène - extension	31/01/2008	

1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

• Bruno Favel

Chef du Département des affaires européennes et internationales, Président honoraire du Comité du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe

• Béatrice Boisson-Saint-Martin

Ministère de la culture et de la communication
Responsable du pôle patrimoine mondial UNESCO
Département des affaires européennes et internationales

1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

• Pascal Mignerey

DRAC Franche-Comté

Conservateur régional des monuments historiques

Commentaire

Ajouter les coordonnées suivantes : - Claire Drain, Responsable scientifique et culturel, mairie de Salins-les-Bains, Place des Alliés 39110 Salins-les-Bains Téléphone : 03.84.73.01.34 courriel : conservation@salinesdesalins.com - Isabelle Sallé, directrice du pôle culture et patrimoine, EPCC Saline Royale, grande rue 25610 Arc-et-Senans Téléphone : 03.81.54.45.48 courriel : isabellesalle@salineroyale.com

1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

1. Patrimonium-mundi.org : visitez les sites en panophotographies, des images sphériques immersives et interactives
2. [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)
3. [Saline Royale](#)
4. [Mission architecture du centre culturel de la Saline royale](#)
5. [La Saline Royale d'Arc-et-Senans \(Comité Régional du Tourisme\)](#)

Commentaire

Supprimer les liens 4 et 5 Ajouter le lien suivant : www.salinesdesalins.com

1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé

2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Brève synthèse

Les salines de Salins-les-Bains et d'Arc-et-Senans font preuve de valeur universelle exceptionnelle par l'importance de l'amplitude chronologique au cours de laquelle a perduré l'exploitation du sel à Salins, de manière certaine depuis le Moyen Âge, et de manière probable depuis la préhistoire, jusqu'au XXe siècle. Le thermalisme en a prolongé l'usage jusqu'à aujourd'hui. Les salines font également preuve de valeur universelle exceptionnelle par la spécificité de la production du sel à Salins-les-Bains et à Arc-et-Senans, fondée sur une technique de captage de sources salées profondes l'utilisation du feu pour l'évaporation de la saumure et l'innovation que représente, au XVIIIe siècle, la création d'un saumoduc de 21 km pour l'acheminement de la saumure entre les deux sites. Les salines expriment leur valeur aussi par la qualité architecturale exceptionnelle de la saline royale d'Arc-et-Senans et sa participation au mouvement des idées du siècle des Lumières. Elle témoigne d'un projet architectural visionnaire d'une « usine modèle ». Conçu et construit par l'architecte et inspecteur des salines de Franche-Comté et de Lorraine, Claude Nicolas Ledoux (1736-1806), Arc-et-Senans constitue l'extension moderne et utopique de la grande saline de Salins-les-Bains.

Critère (i) : La saline royale d'Arc-et-Senans est le premier ensemble architectural de cette importance et de cette qualité réservé au travail des hommes. Pour la première fois, une usine était construite avec le même soin et souci de qualité architecturale qu'un palais ou un édifice religieux majeur. C'est l'un des rares exemples d'architecture visionnaire : la saline était le cœur d'une Cité Idéale que Claude Nicolas

Ledoux a imaginé et dessiné en cercle autour de l'usine. Utopie constructive inachevée, la saline conserve aujourd'hui tout son message d'avenir.

Critère (ii) : La saline royale d'Arc-et-Senans est le témoin d'un changement culturel fondamental en Europe, à la fin du XVIIIe siècle : la naissance de la société industrielle. Parfaite illustration de tout un courant philosophique qui a parcouru l'Europe durant le siècle des Lumières, la saline royale est aussi l'annonce de l'architecture industrielle monumentale qui se développera un demi-siècle plus tard.

Critère (iv) : Les salines de Salins-les-Bains et d'Arc-et-Senans offrent un ensemble technique éminent de l'extraction et de la production du sel par le pompage de saumures souterraines et l'utilisation du feu pour sa cristallisation, depuis au moins le Moyen Âge jusqu'au XXe siècle.

Intégrité et authenticité

En ce qui concerne l'intégrité industrielle et technique, l'enclos historique de Salins-les-Bains est préservé en tant qu'espace foncier identifiable. Les installations de pompage et une partie des structures de traitement de l'eau salée (les poêles) gardent leur intégrité. En surface, les bâtiments restants ont été restaurés mais sans altérations des volumes.

Si les transformations historiques n'ont laissé que des fragments de l'ensemble médiéval, en revanche, le système des rapports entre ensemble productif, cité et territoire semble être suffisamment intègre. Pourtant, la disparition de la quasi-totalité du mur d'enceinte, laissant isolée l'ancienne porte d'entrée conservée, a rompu la séparation entre la saline et le tissu urbain. De même, le nouveau casino interroge sur l'intégrité du site de la grande saline tant par son architecture que par son implantation au cœur du bien. Les vestiges de la grande saline de Salins-les-Bains sont authentiques, notamment ceux ayant trait aux anciennes pompes et au traitement de la saumure, témoins très rares en Europe. Les constructions modernistes ajoutées pour le musée et le casino ont respecté l'authenticité des vestiges archéologiques et des bâtiments anciens résiduels.

Mesures de gestion et de protection

Le système de gestion du bien est approprié ; il vient récemment d'être institutionnalisé avec une autorité transversale de gestion et la garantie de la mise en œuvre du plan de gestion.

2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit

(i)(ii)(iv)

2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère

- Importance de l'amplitude chronologique au cours de laquelle a perduré l'exploitation du sel - Spécificité de la production du sel ignigène et persistance des usages à Salins et Arc-et-Senans - Qualité architecturale exceptionnelle de la Saline d'Arc-et-Senans et participation insigne au mouvement des idées du siècle des Lumières

2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée

2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

3. Facteurs affectant le bien

3.14. Autre facteurs

3.14.1 - Autre(s) facteur(s)

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact						Origine
3.1	Habitat et développement							
3.1.1	Habitat							
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs							
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services							
3.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables							
3.6	Utilisation de ressources matérielles							
3.6.4	Exploitation hydraulique							
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine							
3.8.1	Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses							
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs							
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques							
3.10.2	Inondations							
3.13	Gestion et facteurs institutionnels							
3.13.1	Activités de recherche / de suivi à faible impact							
Légende	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure		

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

		Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services					
3.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Significatif	Capacité moyenne	En hausse
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques					
3.10.2	Inondations	11-50%	Phénomène unique/rare	Mineur	Capacité haute	Statique

3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

Ce risque d'inondation n'affecte que la commune de Salins-les-Bains qui, depuis 2008, s'est dotée d'un plan de prévention des risques d'inondations (PPRI). Ce phénomène est rare (dernière inondation en 1980).

4. Protection, gestion et suivi du bien

4.1. Limites et zones tampons

4.1.1 - Statut de la zone tampon Il y a une zone tampon

4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **ne compromettent pas** le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien, **mais pourraient être améliorées**

4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

4.2. Mesures de protection

4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.

Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Monday, November 21, 2005

• Question 6.02

Gestion dans le cadre d'une législation de protection
La Saline Royale d'Arc et Senans est protégée par un classement au titre des monuments historiques depuis 1926 (Loi du 31 décembre 1913, reprise dans le Code du patrimoine).

Cette mesure juridique se traduit par deux niveaux de protection :

- concernant le monument lui-même elle soumet tous les projets d'entretien, de restauration, ou d'aménagement à l'avis de l'administration du Ministère de la Culture. En cas de défaut d'entretien pouvant mettre en péril un des bâtiments du site, le Ministère de la Culture aurait la faculté de se substituer au propriétaire défaillant afin d'effectuer les travaux nécessaires ;

- concernant les abords du monument (rayon de 500 mètres en tous points extrêmes du site), tous les projets sont soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France qui examine s'ils ne sont pas de nature à porter atteinte au monument.

Commentaire

La Saline de Salins-les-Bains est protégée par un classement au titre des monuments historiques depuis le 8 décembre 2009. Les abords de ce monument sont gérés par une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Les ouvrages maçonnés subsistants du saumoduc reliant salins-les-Bains à Arc-et-Senans sont inscrits au titre des monuments historiques depuis le 29 décembre 2009.

4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial sont adaptées et constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon constituent une base **appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien

4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées?

On dispose d'excellentes capacités / ressources pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection

4.3. Système de gestion / Plan de gestion

4.3.1 - Système de gestion

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Si un plan de gestion plus récent est en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir 2 exemplaires en format papier et en version électronique au CPM. La soumission devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM. Nous vous remercions de votre coopération. Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.

Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Monday, November 21, 2005

• Question 5.02

Un comité directeur du patrimoine mondial ou un comité de gestion similaire a été constitué pour superviser la gestion du site

• Question 5.03

Rôle : Gestion par l'association de loi 1901. Bail trentenaire et projet de délégation service public après 2006.

Statut Juridique ou officiel : formal

• Question 5.05

Principales caractéristiques du système de gestion d'ensemble du site

- Gestion dans le cadre d'une législation de protection
- Autre système de gestion en vigueur

Précisions :

- Gestion dans le cadre d'une législation de protection :

La Saline Royale d'Arc et Senans est protégée par un classement au titre des monuments historiques depuis 1926 (Loi du 31 décembre 1913). Cette mesure juridique se traduit par deux niveaux de protection :

- concernant le monument lui-même elle soumet tous les projets d'entretien, de restauration, ou d'aménagement à l'avis de l'administration du Ministère de la Culture. En cas de défaut d'entretien pouvant mettre en péril un des bâtiments du site, le Ministère de la Culture aurait la faculté de se substituer au propriétaire défaillant afin d'effectuer les travaux nécessaires ;

- concernant les abords du monument (rayon de 500 mètres en tous points extrêmes du site), tous les projets sont soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France qui examine s'ils ne sont pas de nature à porter atteinte au monument.

Précisions sur les caractéristiques du système de gestion :

Le site de la Saline Royale est géré par une association de

loi 1901 dénommée l'Institut Claude Nicolas Ledoux depuis 1971 (annexes : statuts et règlement intérieur de l'Institut Claude Nicolas Ledoux) . Depuis cette date, il n'y a eu aucun changement dans la gestion de ce lieu. Cette structure est dirigée par un Conseil d'administration où siègent :

- 1 – L'Etat, représenté soit par le préfet ou le directeur des affaires culturelles,
- 2 – le Conseil Général du Doubs, propriétaire et vice-président, représenté soit par le président ou un élu,
- 3 – le Conseil Régional de Franche-Comté, représenté par le président ou une personne chargée du dossier,
- 4 – des entreprises et Institutions privées ou para-publicques (PSA Peugeot-Citroën, EDF-GDF, Caisse des dépôts et consignations, etc.),
- 5 – des personnalités individuelles.

Un comité de suivi spécifiques à la programmation de travaux de restauration se réunit une fois par an depuis les années 1980.

Commentaire

Le site de la Saline Royale est géré par un Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère industriel et commercial depuis 2009 (annexes : statuts, règlement intérieur et organigramme de l'EPCC). Depuis cette date, il n'y a eu aucun changement dans la gestion de ce lieu. Cette structure est dirigée par un Conseil d'administration. La grande saline de Salins-les-Bains est gérée en régie directe par la ville de Salins (régie de recettes et décisions prises en Conseil Municipal)

4.3.2 - Documents pour la gestion

Commentaire

Arc-et-Senans Plan pluriannuel d'investissement du propriétaire Plan pluriannuel d'investissement de l'établissement public Budgets de fonctionnement de 2008 à 2012 Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Offres de tourisme culturel Stratégie commerciale (hébergement, restauration, location de salles) Salins-les-Bains Projet scientifique et culturel du musée Etudes de programmation muséographique et urbaine Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?

Il y a une **coordination excellente** entre toutes les entités/ tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien

4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?

Le système/plan de gestion est **tout à fait adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système de gestion **est totalement appliqué** et contrôlé

4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel et la **plupart ou la totalité des activités** sont mises en œuvre et contrôlées

4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial

Communautés / résidents locaux	Excellente
Autorités locales / municipales	Excellente
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Excellente
Visiteurs	Excellente
Chercheurs	Excellente
Industrie touristique	Excellente
Industrie	Excellente

4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les communautés locales **contribuent directement** à certaines décisions concernant la gestion

4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Aucune population autochtone ou traditionnelle ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?

Il y a des contacts, mais seulement **une coopération limitée** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon

4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

Les deux salines participent à des réseaux communs : - sur le plan culturel (passeport Rhin Supérieur, lien entre les sites Unesco de Franche-Comté et la Suisse) - touristique (association Franche-Comté Evasion, Terra Salina, liens entre les comités départementaux du tourisme) Elles définissent ensemble des actions de communication (sentier des gabelous, brochures communes, renvoi sur les dépliant d'appel) ainsi que des formations communes pour les personnels des deux sites.

4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion

concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique

4.4. Ressources financières et humaines

4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	25%
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Gouvernemental (national / fédéral)	15%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	16%
Gouvernemental (Local / municipal)	40%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	4%
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	0%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	0%
Autres subventions	0%

4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)

4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?

Le budget dont on dispose **est suffisant** mais un financement supplémentaire permettrait de mener une gestion plus efficace au niveau des meilleurs pratiques internationaux

4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?

Il existe **des avantages économiques importantes** pour les communautés locales provenant d'activités dans et aux alentours du bien du patrimoine mondial

4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?

Il y a **suffisamment d'équipement** et d'installations

4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?

On procède à un **entretien essentiel** de l'équipement et des installations

4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure

Concernant les ressources financières, seules celles de la Saline de Salins-les-Bains ont été mentionnées. S'agissant d'un établissement public de coopération culturelle, il ne nous a pas été possible d'isoler la part de gestion stricte du bien correspondant à la Saline d'Arc-et-Senans. Concernant le point 4.4.1.9., les 25% d'autres subventions correspondent à des aides européennes (FEDER).

4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Plein temps	56%
Temps partiel	44%

4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Permanentes	75%
Saisonniers	25%

4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)

Payées	97%
Bénévoles	3%

4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Les ressources humaines sont **adaptées** aux besoins de la gestion

4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes

Recherche et suivi	Bonne
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Bonne
Education	Bonne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Bonne
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Bonne
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Bonne
Education	Bonne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Excellent
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan de développement est en place et **partiellement mis en œuvre**; certaines compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement, **mais le travail technique est effectué pour l'essentiel par du personnel extérieur**

4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante**

4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme général de recherche intégrée** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle

4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont communiqués aux participants locaux ainsi qu'à certains organismes nationaux**

4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

Arc-et-Senans 1- La Saline Royale d'Arc et Senans, édition Scala en français, anglais, allemand, 2006 puis 2010 2- La saline royale d'arc et senans, édition du Belvédère, 2011 3- La Saline royale, cité des utopies, éditions Sékoya, 2012 4- La Saline d'Arc et Senans. De l'industrie à l'utopie. Alain Chenevez, 2006, L'HarmattanTransaction 5- Autour de Ledoux : architecture, ville et utopie. Gérard Chouquer et Jean-Claude Daumas, 2008, Presses universitaires de Franche-Comté 6- Salins-les-Bains, Arc et Senans, fortunes du sel comtois. P. Mairot, 2010, Edition Le Progrès, Lyon, coll. Les Patrimoines 7- Chronique des jours immobiles : les « nomades » internés à Arc et Senans. A. Gagnieux, 2010, Edition l'Harmattan Salins-les-Bains 1- Salins-les-Bains, La Barbarine. Le fossé de l'enceinte médiévale. Rapport de diagnostic. BILLOIN David. Inrap, Grand Est Sud, 2011. 2- De Salins du Jura à Salins-les-Bains. CLOT Daniel et GACHET Frédéric. Salins-les-Bains, Pays du Livre, 2011. 3- Salins-les-Bains, franche et libre. Collectif. Besançon, Métajura, 2011 4- Les Forêts des salines, gestion forestière et approvisionnement en bois des salines de salins au XVIe siècle. GUYARD Patricia. Besançon, Amis des Archives de Franche-Comté, 2012 (2 tomes). 5- Étude archéologique du bâti préalable à la création du nouveau musée du Sel, Salins-les-Bains, Magasin des sels et grande saline. GUYOT Stéphane. Strasbourg, CNRS, 2007. 6- Une manufacture princière au XV^e siècle. La Grande Saline de Salins-les-Bains. ROUSSEL Christiane et BELHOSTE Jean-François. Besançon, Asprodic, 2006.

4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

4.6. Education, information et sensibilisation

4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il-exposé au sein du bien ?

Dans **beaucoup d'emplacements** et **facilement visible** par les visiteurs

4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Excellente
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Excellente
Groupes autochtones locaux	Excellente
Propriétaires fonciers	Excellente
Visiteurs	Excellente
Organisateurs de voyages	Excellente
Entreprises et Industries locales	Excellente

4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il existe un programme **planifié et efficace** d'éducation et de sensibilisation qui contribue à la protection du bien du patrimoine mondial

4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une **incidence importante** sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation

4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien est présentée et interprétée comme il convient, mais **des améliorations pourraient être apportées**

4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

Centre d'accueil des visiteurs	Appropriée
Musée de site	Appropriée
Guichets d'information	Appropriée
Visites guidées	Appropriée
Sentiers / itinéraires	Excellente
Matériaux d'information	Appropriée
Transports prévus	Appropriée
Autres	Non nécessaire

4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

Depuis l'inscription, les deux salines ont activement oeuvré à la mise en place d'outils d'interprétation et pédagogiques, notamment sur l'inscription au patrimoine mondial et les critères pris en compte pour la VUE.

4.7. Gestion des visiteurs

4.7.1 - Tendances du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.

L'année dernière	Faible augmentation
Il y a deux ans	Faible augmentation
Il y a trois ans	Forte augmentation (100 %+)
Il y a quatre ans	Forte augmentation (100 %+)
Il y a cinq ans	Stationnaire

4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation

Billets d'entrée et inscriptions

4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs

Commentaire

Arc-et-Senans - Offres de tourisme culturel - Stratégie commerciale (hébergement, restauration, location de salles)
Salins-les-Bains - Projet scientifique et culturel du musée - Etudes de programmation muséographique et urbaine

4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est **géré efficacement** et n'affecte pas sa valeur universelle exceptionnelle

4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?

Il y a une **excellente coopération** entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour enrichir l'appréciation des visiteurs et présenter les valeurs du bien du patrimoine mondial

4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

On collecte des droits d'entrée et cela **contribue un peu à la gestion** du bien du patrimoine mondial

4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs

La proportion de visiteurs étrangers correspond à environ 18% Depuis 2009, les deux salines proposent des billets groupés pour la visite des deux sites.

4.8. Suivi

4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme général intégré de suivi** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle

4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** pour définir et contrôler les indicateurs clés servant à mesurer son état de conservation

4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Excellente
Communautés locales / municipales	Excellente
Chercheurs	Excellente
ONGs	Excellente
Industrie	Excellente
Groupes autochtones locaux	Sans objet

4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

Pas de recommandations appropriées du Comité à mettre en œuvre

4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial

Sans objet

4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi

Concernant la Saline de Salins-les-Bains, la commune a initié une étude globale concernant la gestion du site (aménagement urbain, stationnement, trafic, accueil du public). Cette étude permettra une meilleure lisibilité de la saline au sein de la ville, notamment en matérialisant de manière plus marquée les anciens murs de la saline. Les ONG sont entendues comme étant des associations françaises

4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion

4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)

cf question 5.2

5. Résumé et Conclusions

5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

	Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services					
3.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables	Vues depuis la partie du bien située à Arc et Senans	Mise en place d'une mission d'inspection par le ministère de la culture afin d'étudier l'impact des éoliennes sur la VUE du bien	.	En cours	Ministère de la culture et de la communication
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques					
3.10.2	Inondations	Eventuelles dégradations sur les bâtiments et les galeries souterraines	Mise en place par la commune et l'Etat d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Par ailleurs, les projets d'aménagement prennent en compte ce risque en surélevant le niveau de rez-de-chaussée.	Suivi du PPRI	Mise en place du PPRI en 2008, pris en compte dans tous les nouveaux projets	Etat (Préfecture de département) et ville de Salins-les-Bains (propriétaire)
						Risque à fréquence faible (dernière inondation en 1980)

5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

Les réponses n'ont pas fait ressortir de besoins de gestions critiques.

5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

L'Etat (Direction régionale des affaires culturelles) a participé avec les gestionnaires des sites à l'entretien et à la restauration des deux salines. Par ailleurs, concernant la saline de Salins-les-Bains, deux études pour améliorer la gestion et la qualité du périmètre et des abords ont été lancées (en cours de finalisation).

6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Positif
Recherche et suivi	Très positif
Efficacité de la gestion	Très positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Positif
Reconnaissance	Très positif
Éducation	Très positif
Aménagement d'infrastructures	Très positif
Financement du bien	Très positif
Coopération internationale	Positif
Support politique pour la conservation	Très positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Très positif
Activités de groupes de pression	Positif
Coordination institutionnelle	Très positif
Sécurité	Positif
Autre (veuillez préciser)	Sans objet

6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

L'élaboration du dossier d'inscription au Patrimoine Mondial et son acceptation ont permis aux gestionnaires des deux sites de développer des collaborations fructueuses pour une meilleure mise en valeur et une présentation coordonnée au public.

6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site
Personnel d'autres biens du patrimoine mondial
Communauté locale
Bailleurs de fonds
Experts extérieurs
Organisations consultatives

6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

oui

6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

Le questionnaire pourrait être amélioré en l'adaptant aux biens en série qui nécessitent parfois une individualisation des réponses en fonction de chaque site.

6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Très bon
Représentant de l'État partie	Très bon
Organisation consultative	Très faible

6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La plus grande partie de l'information requise était accessible

6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

La valeur universelle exceptionnelle du bien
La gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle
L'efficacité de la gestion

6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Excellent
Etat partie	Excellent
Gestionnaires des sites	Excellent
Organisation consultative	Satisfaisant

6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

• Tableau des informations géographiques

Raison de la mise à jour : Les coordonnées géographiques sont inexactes et à corriger comme suit :

Rapport périodique - Deuxième cycle **Section II-De la grande saline de Salins-les-Bains à la saline royale d'Arc-et-Senans, la production du sel ignigène**

- Saline de Salins-les-Bains : 46.561/5.523 - Saline
d'Arc-et-Senans : 47.015/5.462 Années d'inscription :
1982 et 2009

6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques